

Lecoutre

3311

Nom : Lecoutre
Prénoms : Emile, Henri, Alfred Surnoms : _____

Numéro matricule du recrutement : 3311
Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.
Né le 8 septembre 1893, à Calais, canton Calais, département d Calais, résidant à Calais, canton d Calais, département d _____, profession de gérant
Fils d Emile Paul et de Marie Louise Jeanne domiciliés à Calais, canton d Calais, département d _____
2 rue Papeyot, Calais
Marié : _____

SIGNELEMENT.
Cheveux bruns Visage ovale
Yeux noirs Renseignements physiologiques complémen-taires.
Front { Inclinaison _____
 Hauteur _____
 Largeur _____
Dos long
Base _____ Taille : 1 m. 68 centim.
Nez .. Hauteur normale Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
 Saillie _____ Marques _____
 Largeur _____ particulières : _____
Degré d'instruction : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Inscrit sous le n° 244 de la liste du canton d Calais - Sud
Classé dans la 1 partie de la liste en 1917
Classé dans la _____ partie de la liste en 19 _____

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Inscrit au n° 193 Rég. d'Infanterie à compter du 19 avril 1917
No Mle 19326 (edit jours)
Parti au 8^e Rég. d'Infanterie le 19 février 1918
Parti au 1^{er} Rég. d'Infanterie le 15 mars 1918. Détaché
le 15 juillet 1918 à L'Armand Dubrunaut système des Saules, Poissy
travail par amission sans renseignements parti au 8^e Rég. d'Infanterie
le 26 février 1919. Parti au 313^e Rég. d'Infanterie le 1^{er} mai 1919
Décédé le 20 mai 1918 au hôpital de Lille. Sans d. corps

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.
Dates. Communes. Subdivisions de région. D. domicile. R. résidence.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES. **BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.**
Contre l'Allemagne du 19 avril 1917 au 23 mai 1919.

PÉRIODES D'EXERCICES.
Réserve... { 1^{re} dans l _____ du _____ au _____
 2^e dans l _____ du _____ au _____
 Supplémentaires dans l _____ du _____ au _____
Armée territoriale. { 1^{re} dans l _____ du _____ au _____
 Supplémentaires dans l _____ du _____ au _____
Spéciales aux hommes du service { Du _____ au _____
de garde des voies de communication. { Du _____ au _____

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale. DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).